

32
Jules Chomé

24
L'ascension
de Mobutu

Nouvelle édition augmentée 1979

Ce livre "ne se borne pas à porter des jugements sévères sur un régime politique, mais il comporte des allégations précises et graves, dont la publication serait appelée à un retentissement certain et entraînerait des conséquences aussi bien sur le plan intérieur, dans le pays intéressé, que sur le plan international". Michel Poniatowski, ministre de l'Intérieur, 24 septembre 1974.

PCM petite collection maspero

DANS LA PETITE COLLECTION MASPERO

- 147-148. Yves Benot, *Indépendances africaines. Idéologie et réalité.*
149. Manuel Castells, *Luttes urbaines.*
150. Pierre Rousset, *Le parti communiste vietnamien.*
151. Jacques Valier, *Sur l'impérialisme.*
152. Jean-Marie Brohm, Michel Field, *Jeunesse et révolution.*
153. Comité Sahel, *Qui se nourrit de la famine en Afrique ?*
154. Tankonalasanté.
155. Victor Serge, *Littérature et révolution.*
156. Fédération C.F.D.T. des P.T.T., *Des « idiots » par milliers.*
157. M.L.A.C. — Rouen Centre, *Vivre autrement dès maintenant.*
158. Pierre Salama, *Sur la valeur.*
159. Marcel Martinet, *Culture prolétarienne.*
160. K. Marx, Friedrich Engels, *Utopisme et communauté de l'avenir.*
161. K. Marx, Friedrich Engels, *Les utopistes.*
162. Pierre Jalée, *Le projet socialiste.*
163. Léon Trotsky, *L'année 1917.*
164. Jean Chesneaux, *Du passé, faisons table rase.*
165. Yves Lacoste, *La géographie, ça sert d'abord à faire la guerre.*
166. Jacques Valier, *Le P.C.F. et le capitalisme monopoliste d'État.*
167. R. Pelletier, S. Ravet, *Le mouvement des soldats.*
168. Emile Copfermann, *Vers un théâtre différent.*
169. Fidel Castro, *Bilan de la révolution cubaine.*
170. Sally N'Dongo, *« Coopération » et néo-colonialisme.*
171. Karl Marx, Friedrich Engels, *Critique de l'éducation et de l'enseignement.*
172. Daniel Guérin, *La révolution française et nous.*
173. Pierre Kropotkine, *Œuvres.*
174. Jean Jaurès, *La classe ouvrière.*
175. *Champ social.*
176. R.D. Laing, A. Esterson, *L'équilibre mental, la folie et la famille.*
177. Claude Alzon, *La femme potiche et la femme bon-niche.*
178. C. Wright Mills, *L'imagination sociologique.*
179. *Les mémoires de Geronimo.*
180. Michel Tort, *Le quotient intellectuel.*
181. *La France, trafiquant d'armes.*
182. Alexandra Kollontaï, *Marxisme et révolution sexuelle.*
183. René Lefort, *L'Afrique du Sud : histoire d'une crise.*



petite collection maspero

Ensemble complet

5 k 5

97 ans

202
4534
(224)

DU MÊME AUTEUR

- Formose, Quemoy, Matsu*, Editions Politiques, Bruxelles, 1958.
- La passion de Simon Kimbangu*, Editions Les Amis de Présence Africaine, Bruxelles, 1959.
- Le drame de Luluabourg*, Editions Remarques Congolaises, Bruxelles, 1959.
- Indépendance congolaise, pacifique conquête*, Editions Remarques Congolaises, Bruxelles, 1960.
- La crise congolaise. De l'Indépendance à l'intervention militaire belge (30 juin-9 juillet 1960)*, Editions Remarques Congolaises, Bruxelles, 1960.
- M. Lumumba et le communisme*, Editions Remarques Congolaises, Bruxelles, 1961.
- Le gouvernement congolais et l'O.N.U. Un paradoxe tragique*, Editions Remarques Congolaises, Bruxelles, 1961.
- L'affaire Rwagasore*, Editions Remarques Congolaises, Bruxelles, 1962.
- L'assassinat de Patrice Lumumba et les révélations de Moïse Tshombe*, Editions Remarques Congolaises, Bruxelles, 1964.
- Le drame congolais*, Editions Droit et Liberté, Paris, 1964.
- Moïse Tshombe et l'escroquerie katangaise*, Editions de la Fondation Joseph Jacquemotte, Bruxelles, 1966.
- Mobutu et la contre-révolution en Afrique*, Editions Tiers-Monde et Révolution, Bruxelles, 1967.
- Le drame du Nigeria*, Editions Tiers-Monde et Révolution, Bruxelles, 1969.
- Mobutu, guide suprême*, Complexe, Bruxelles, 1975.

Jules Chomé

L'ascension de Mobutu

*Du sergent Désiré Joseph
au général Sese Seko*

FRANÇOIS MASPERO
1, place paul-painlevé, V°
PARIS
1979

DL-20-03-1979-07008



Impréparation du Congo à son indépendance

Les Belges n'avaient rien fait pour préparer l'indépendance de leur colonie ni à longue ni à brève échéance.

Impréparation à longue échéance

Au Congo même, les Belges ne voulaient à aucun prix de l'indépendance des noirs. Elle leur paraissait impensable. La seule indépendance à laquelle ils songeaient, au moins dans les provinces du Katanga et du Kivu, c'était celle qui aurait détaché de la métropole des régions dont ils auraient pu rester les maîtres¹. En Belgique, régnait une douce euphorie. Un écrivain a pu appeler le Congo l'Empire du Silence. On n'a pratiquement rien su, en métropole, de la poursuite et du procès de Simon Kimbangu (1921), de sa longue incarcération (trente ans), des innombrables relégations subies par les adeptes de sa religion, de l'atroce répression de la mutinerie de Luluabourg (1945).

1. Nous avons décrit en détail le processus de la tentative des blancs du Katanga de créer un Etat autonome contrôlé par eux : *Moïse Tshombe et l'escroquerie katangaise*, Editions de la Fondation Joseph Jacqmotte, 1966.

Aux yeux des Belges, le Congo était une sorte de grand patronage où de bons pères et de douces religieuses, en parfaite communion avec des administrateurs bienveillants, se penchaient sur des noirs infantiles à qui l'on ne voulait et l'on ne faisait que du bien.

La métropole ne contrôlait rien, sauf théoriquement les dépenses, en laissant d'ailleurs de grandes latitudes au gouvernement général de la colonie qui pouvait, sur place, faire passer un article des dépenses à un autre. On ne pensait pas à l'indépendance du Congo et s'il arrivait à quelqu'un d'y penser très vaguement, c'était sous la forme d'une communauté belgo-congolaise qu'il envisageait le seul avenir possible.

Lorsqu'en 1955, dans son texte flamand, en 1956, dans son texte français, le professeur Van Bilsen rendit public un plan prévoyant l'émancipation du Congo en trente ans (émancipation-autonomie d'ailleurs et non indépendance), ce fut un tollé général en Belgique et au Congo. Les plus bienveillants traitaient le professeur d'illuminé. Les autres de bradeur d'empire. Un député, feu Ernest De Muyter, interpella le gouvernement pour exiger la révocation de ce traître. Les hommes politiques ayant pourtant la réputation d'être parmi les plus lucides s'insurgèrent contre le plan Van Bilsen. Raymond Scheyven, futur ministre du Congo, au cours d'une conférence à la Chambre de Commerce de Luluabourg, proféra des paroles historiques et définitives :

« J'en viens au danger de fixer une limite dans le temps. Comment peut-on dire à un capitaliste, à un technicien : venez vous installer, investissez ici votre argent, votre énergie, votre intelligence mais attention, dans dix, vingt ou trente ans, suivant le cas, cela touchera à son terme. Comment pouvez-vous encourager un jeune à venir tra-

vailler au Congo si vous lui dites en même temps qu'il n'a pas devant lui le temps d'une carrière entière² ? »

Cette inconscience se manifestait dans tous les domaines.

Le principal était sans doute celui de l'enseignement. Faut-il rappeler que dans la trinité qui gouvernait la colonie : Administration-Eglise-grandes sociétés, c'était l'Eglise qui avait assumé seule la responsabilité de l'enseignement³ ? Si l'on doutait de l'existence du système de la « trinité » et de la préméditation avec laquelle il s'était établi, il suffirait de rappeler à titre d'exemple des textes émanant de deux ministres libéraux de la colonie.

M. Louis Franck⁴ écrivait en 1930 :

« Ce qui nous donne surtout bon espoir c'est que toute l'élite des coloniaux, à quelque opinion qu'ils appartiennent, est aujourd'hui persuadée que seule la religion chrétienne catholique, basée sur l'autorité, peut être capable de changer la mentalité indigène, de donner à nos noirs une conscience nette et intime de leur devoir, de leur inspirer le respect de l'autorité et l'esprit de loyalisme à l'égard de la Belgique. »

Le ministre Lippens avait de son côté écrit en 1922⁵ :

« Tout fonctionnaire du gouvernement devrait être pénétré de l'idée que sa raison de vivre est de favoriser et

2. Kasai, 19 septembre 1956. Devenu, quelques années plus tard, ministre responsable de l'Assistance technique, le même M. Scheyven enverra au Congo des milliers de jeunes Belges sans aucune perspective.

3. Ce n'était pas en effet, parce que l'enseignement laïc avait été introduit, les dernières années, au Congo, presque à la sauvette et par la petite porte, qu'on pourrait lui faire partager la responsabilité du système.

4. *Le Congo belge*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1930, I, p. 311, II, p. 208.

5. Cité par BUELL, *The Nativ Problem in Africa*, New York, 1928, p. 539.

de développer notre colonisation et que ce devoir consistait dans l'aide qu'il apporterait aux grandes sociétés. »

L'enseignement dispensé au Congo excluait systématiquement toute formation d'une élite. Les responsables étaient très fiers de la « pyramide » qu'ils entendaient édifier : un enseignement primaire très largement diffusé (il était le plus étendu de toute l'Afrique) était coiffé d'un enseignement secondaire très réduit et surtout orienté vers des domaines professionnels : l'on formait d'excellents relieurs parce que les bibliothèques des missions en avaient besoin, à Kisantu l'on formait d'excellents auxiliaires médicaux (ils avaient souvent les aptitudes d'un médecin mais ne pourraient jamais prétendre à un titre qui eût fait d'eux les égaux d'un blanc). Quant au sommet de la pyramide : l'enseignement universitaire, il était inexistant. On n'y était pas encore arrivé. Le seul universitaire que le Congo ait connu était Thomas Kanza qui fut autorisé en 1952 à suivre à l'Université catholique de Louvain des cours de psychologie. En 1960, il n'y avait pas au Congo un seul diplômé universitaire dans une des branches comme le droit, la médecine, les sciences. Pas un ! Cette situation correspondait à une tactique élaborée par les maîtres à penser de la politique coloniale belge. M. Henri Depage, l'un de ceux-ci, écrivait ⁶ :

« Construire des universités et accorder des droits politiques avant d'avoir permis aux Africains d'atteindre le même niveau de vie que les Blancs serait favoriser la formation de mécontents et d'agitateurs. »

La conséquence de cette politique fut que le jeune Congolais qui voulait accéder à une culture supérieure était

6. Henri DEPAGE, *Contribution à l'élaboration d'une doctrine visant à la promotion des indigènes du Congo*, Bruxelles, Arsom, fasc. 2, 1955, p. 19.

obligé de jouer aux missionnaires la comédie de la vocation.

J'ai gardé le souvenir d'un dîner au cours de la Conférence de la Table Ronde (janvier 1960) en compagnie de quelques leaders congolais, notamment MM. Kasavubu, Kamitatu, Kasongo (leader C.G.T. d'Elisabethville). Ils s'esclaffaient en rappelant l'un à l'autre des souvenirs de séminaire, jouant à celui qui était parvenu à aller le plus loin dans ces études-prétextes.

M. Kasavubu, je crois, avait été chassé après la troisième année. M. Kasongo remportait la palme, il était arrivé à se faire conférer les ordres mineurs... Il était évidemment terrible que, pour accéder à une culture supérieure — orientée sans doute, mais la seule possible — ces jeunes Congolais aient été contraints de jouer une comédie permanente et de la mener le plus longtemps possible.



Aucune formation politique n'était possible pour les Congolais. Il n'y avait pour eux ni liberté de presse, ni liberté d'association.

Au milieu de l'année 1959, un jeune Congolais, Antoine Tshimanga (assassiné depuis par la police de MM. Mobutu et Nendaka), était condamné à six mois de prison parce qu'on avait découvert dans sa valise un exemplaire du journal communiste belge vieux de six mois : *Le Drapeau rouge*.

Tout voyage à l'étranger était pratiquement impossible. Pour obtenir un passeport, il fallait verser une caution

de mille dollars et le versement de la caution n'impliquait pas nécessairement la délivrance du passeport ⁷.

Ce que l'on avait en vue c'était la poursuite du bien-être matériel. L'on pensait ainsi mithridatiser les Congolais contre les dangers de la subversion.

Quelques semaines avant l'explosion du 4 janvier 1959, le sérieux *Times* ⁸ pouvait écrire :

« Le gouvernement paternaliste de la colonie visait à faire bénéficier sa population d'un tas d'avantages économiques pour mieux l'empêcher de penser à l'absence de droits politiques.

« Un Belge a rapproché cette politique de la méthode du père de famille disant à table à ses enfants : Ne parlez pas avec la bouche pleine. »

La presse coloniale était fière de cette politique et de son apparente réussite. Le quotidien d'Elisabethville ⁹ sous la signature d'un certain G.C.B., sous le titre « Vive le miracle congolais », se réjouissait :

« On a placé l'économique avant le politique. Je pense à cette réponse de l'ouvrier noir de Léopoldville à son ami de Brazzaville qui vantait l'ampleur de ses droits politiques : vote, représentation à la Chambre française. Il faut la citer, car elle est très belge dans son bon sens; elle a comme un parfum de terroir : Ce n'est pas avec tout ça que je m'achèterai une bicyclette. »

7. Même après les événements de janvier 1959, des leaders congolais, dont Lumumba, seront empêchés de participer à certains congrès dans des pays étrangers, même africains.

8. *Times*, 23 octobre 1958.

9. *L'Essor du Congo*, 28 avril 1956.

Cette politique répondait à l'idée générale suivant laquelle :

« Pensée et comportement de la masse sont malléables et peuvent être refondus à volonté par une élite bienveillante, sage et parfaitement entraînée, l'intérêt primordial de la masse est le bien-être matériel et les biens de consommation — le football et la bicyclette — et non la liberté ¹⁰. »

Elle reposait sur « la conviction qu'il est possible grâce à une administration habile, d'arrêter l'évolution sociale et politique » (*ibid.*).

Ce système, pour logique et cohérent qu'il soit, n'avait aucune chance de réussir si l'on ne pouvait isoler le Congo du reste du monde par de hautes murailles et en le privant de tout moyen de communication, notamment de la radio.

Il y avait eu les déclarations du général de Gaulle à Brazzaville en 1944, la Charte des Nations Unies à San Francisco en 1947 et son article 73, la Conférence afro-asiatique de Bandoung en 1955 qui avait, au point F de son communiqué final, acté l'accord de tous les peuples représentés :

- 1) pour déclarer que le colonialisme, dans toutes ses manifestations, est un mal auquel il doit être mis fin rapidement ;
- 2) pour déclarer que la question des peuples soumis à l'assujettissement à l'étranger, à sa domination et à son exploitation constitue une négation des droits fondamentaux de l'homme, est contraire à la Charte des Nations Unies et empêche de favoriser la paix et la coopération mondiales.

10. Thomas HODGKIN, *Nationalism in Colonial Africa*, Londres, Frédéric Muller, 1956, p. 52.

Ayant le sentiment qu'il fallait tout de même faire quelque chose pour éviter les mises en accusation de l'opinion, les reproches continuels des Commissions de l'O.N.U., les autorités coloniales belges mirent au point deux réformes qui, avec le recul, ne peuvent que provoquer une énorme hilarité.

Par décret du 12 juillet 1948, on institua une « carte du Mérite civique ».

Cette distinction était accordée sur demande aux Congolais dont le casier judiciaire était vierge, dont le passé ne révélait aucune pratique non civilisée et qui n'avaient commis aucun acte contre l'honnêteté.

Il fallait, en principe, être capable de lire. Mais était dispensé de cette obligation celui qui comptait vingt-cinq ans de bons et loyaux services dans l'administration. Cette carte ne conférait aucun avantage concret, même pas celui de pouvoir aller au cinéma lorsqu'il s'agissait d'un film : *Nègres interdits*.

Les statistiques établissent qu'en 1958, soit en dix ans, l'on avait distribué 1 557 cartes du Mérite civique. L'on fit, en 1952, un pas de plus en créant le système de l'« Immatriculation ».

Il s'agissait cette fois d'établir une assimilation quasi totale entre le noir qui en bénéficierait et le blanc. La condition de l'octroi de cette faveur était que le candidat puisse : « justifier par sa formation et sa manière de vivre d'un état de civilisation impliquant l'aptitude à jouir des droits et à remplir les devoirs prévus par la législation civile ».

L'immatriculation n'était conférée qu'à la suite d'une procédure longue et compliquée.

L'impétrant devait déposer une requête au Tribunal de

première Instance. Des bans étaient publiés comme pour un mariage.

Le Tribunal organisait des visites domiciliaires au cours desquelles l'on faisait l'inventaire de la vaisselle — on comptait le nombre de cuillères — de la literie — le nombre d'oreillers — etc.

Il fallait en effet avoir l'assurance que le noir sollicitant son immatriculation vivait vraiment comme un blanc...

Ensuite, si cet examen était concluant, le candidat était l'objet d'un interrogatoire par le Juge Principal du Tribunal Provincial.

Enfin, un jugement était prononcé. Il faut savoir qu'à la fin de l'année 1958, il y avait *deux cent dix-sept* immatriculés pour une population de plus de treize millions de Congolais ¹¹.

Monseigneur de Hemptinne, évêque d'Elisabethville, justifiait les difficultés mises à l'octroi de l'immatriculation. La sous-commission katangaise de la Commission pour la protection des indigènes adoptait le texte inspiré par ce prélat de choc ¹² :

« Consciente de l'infériorité actuelle de l'indigène du Congo comparé à l'Européen, sans s'occuper de résoudre la question insoluble de savoir si l'évolution progressive de cette race arrivera à la rendre un jour l'égale de la nôtre ;

Reconnaît chez les individus exceptionnels la possibilité d'arriver à cette égalité;

Et forme le vœu suivant : Que cette assimilation de la race placée sous notre tutelle ne se fasse qu'avec une ex-

11. Patrice Lumumba avait obtenu son immatriculation.

12. GUEBELS, *Relation complète des travaux de la Commission permanente pour la protection des indigènes du Congo belge*, Elisabethville, 1953, p. 442-443.

trême prudence sans perdre de vue l'infériorité où se trouve encore la presque totalité de la population indigène. »

Il faut, dans l'esprit des responsables de la colonisation, se montrer extrêmement attentif à toute manifestation d'un sentiment national chez les noirs.

Le Père Jean Roussel, missionnaire de Scheut, curé de la cathédrale Sainte-Anne à Léopoldville, écrit à l'intention des blancs qui se sentent une mission au Congo un traité de *Déontologie coloniale*¹³ :

« Aujourd'hui les aspirations nationales se font jour. En soi, elles sont légitimes mais l'impulsivité des noirs peut leur faire facilement dépasser les limites de la justice et de la prudence. Les noirs prennent insensiblement conscience qu'ils font partie d'un groupe ethnique devenu important.

« Les grandes manifestations patriotiques, religieuses et sportives, qui se déroulent dans les centres, développent en eux un sentiment de solidarité et de fierté et leur donnent l'impression qu'ils sont une force capable d'agir et au besoin de s'opposer. Ce sentiment national pourrait introduire un esprit de défiance rendant impossible entre Noirs et Blancs une collaboration nécessaire pour le bien de tous, un esprit autonomiste qu'exploiterait vite le communisme¹⁴. »

C'est ce même professeur de déontologie coloniale qui trace les obligations des Congolais :

« Devoirs des autochtones : — Ces autochtones ont des

13. Portant en sous-titre : « Consignes de vie et d'action pour l'élite », Edition de 1956, p. 141.

14. Un texte comme celui-ci explique parfaitement l'attitude de l'Eglise de Léopoldville à l'égard de Patrice Lumumba et l'accusation de « communisme » que développera sa propagande.

devoirs : devoirs de reconnaissance et de gratitude. Respect, *docilité*, *collaboration* loyale et sincère sont les grandes vertus que doit inculquer à ses frères noirs tout colonial épris d'idéal. Que les populations *voient*, qu'elles *sentent*, qu'elles *comprennent* et apprécient la dette immense qu'elles ont envers les métropoles. Qu'elles se rendent compte d'une façon évidente que cette dette doit s'amortir, du moins partiellement, par une juste considération et une rétribution dans les domaines économique et politique ¹⁵. »

Et comme des mouvements syndicalistes de la métropole essayent à cette époque d'implanter des syndicats au Congo, le Père Jean Roussel dénonce avec force et par avance ceux qui ne se réclameraient pas de la doctrine chrétienne :

« Au Congo, le *syndicat d'inspiration matérialiste* pourrait tendre à paralyser l'économie, à fomenter des troubles entre les facteurs de la production, dégénérant en lutte raciale.

.....

« L'action syndicale qui s'inspire du matérialisme est incompatible avec l'idée de personne et de sa destinée supérieure ; elle est incompatible avec l'esprit du christianisme ¹⁶. »

Mgr de Hemptinne, au Katanga, avait, à l'occasion de son jubilé épiscopal ¹⁷, lancé le même avertissement :

« Le Congo nous paraît devoir être, au centre de l'Afrique, le bastion de la civilisation chrétienne. Or, voici que l'ascension du Congo se trouve gravement compromise.

15. *Op. cit.*, p. 43.

16. *Op. cit.*, p. 337.

17. *L'Essor du Congo*, 23 septembre 1957.

« Le Congo est attaqué de toutes parts par les forces du mal. L'Islam tente de reconquérir les positions dont nous l'avons chassé. Le communisme russe vise l'Afrique et prépare des équipes de Congolais, pour mener l'attaque. Dès à présent, certaines sectes subversives lui préparent le terrain. Le paganisme même cherche à relever la tête et se recommande comme étant la forme authentique de la tradition ancestrale, mais *les ennemis les plus dangereux sont l'athéisme et le matérialisme.*

« L'athéisme annonce la fin de toutes les religions et la libération de la raison humaine. Le matérialisme n'a d'autre but que la jouissance des biens de la terre.

« C'est, hélas, de Belgique même que nous viennent les messagers de l'athéisme et du matérialisme. »

Il se conçoit dès lors que, dans cette optique et avec toutes les préoccupations nourries par ceux qui se considéraient comme les tuteurs des noirs, il y ait eu des discriminations raciales dans tous les domaines : domaine de la propriété foncière : un noir ne pouvait pas acquérir une propriété comme un blanc et lorsqu'il l'avait acquise, il était traité comme un enfant mineur ; s'il voulait aliéner son bien, il devait au préalable faire homologuer sa décision par le Tribunal de première Instance ; ségrégation de l'enseignement, ainsi que nous l'avons signalé ci-avant ; discrimination dans l'emploi ; inégalité devant la justice et discrimination dans toutes les relations sociales.

Malgré tout, au moment où l'on en vient à parler d'indépendance, en Belgique, c'est dans le cadre d'une communauté belgo-congolaise.

Se disposant à accompagner le roi des Belges dans son voyage triomphal de 1955, un brillant journaliste belge¹⁸ écrit ce qu'il pense du Congo de l'an 2000 dont le roi des Belges sera certainement encore le souverain :

« Tout permet de penser qu'au seuil de ce troisième millénaire, le Roi Baudouin, qui aura 69 ans, aura gardé bon pied, bon œil, pour le plus grand bien de son peuple. Tout permet de penser aussi que les Africains, nos frères, auront compris ce que nous entendons par la promotion indigène. Répétons-leur que notre plus cher désir est de voir à Léopoldville, avant l'an 2000, un Gouverneur de race noire, citoyen belge et, à son heure, sénateur coopté. »

Ce rêve n'était pas mort en 1959, puisque, même après les événements de janvier 1959, lorsque le chef de cabinet adjoint du Premier ministre, le comte d'Aspremont Lynden, fera le tour du Congo sur les pas du ministre Van Hemelrijck pour contrôler le rapport de celui-ci¹⁹ il proclamera encore :

« Il va de soi que les autorités du Congo n'ont jamais envisagé d'autre objectif final que la création d'une communauté entre la Belgique et le Congo²⁰. »



C'est dans cette euphorie, dans ce cadre où les Belges ne voulaient voir que des noirs souriants et reconnaissants,

18. Charles d'YDEWALLE, dans un éditorial de *La Nation belge* intitulé : « Avant le voyage du Roi au Congo. Réflexions et anticipations », cité par Arthur CONTE, *Bandoung, tournant de l'histoire*, p. 91.

19. C'est en grande partie cette marque de méfiance qui entraîna la démission du seul ministre en qui les leaders congolais avaient foi et, par voie de conséquence, la précipitation d'une libération, en accentuant l'impréparation.

20. Mémoire sur sa mission d'enquête dans *Congo 1959*, p. 176.

qu'éclate le coup de tonnerre de l'émeute du 4 janvier 1959 à Léopoldville. Une manifestation de l'Abako où Kasavubu devait prendre la parole est interdite à la dernière minute. Des milliers de Congolais rassemblés refusent de se disperser. Ils s'opposent à l'action de la police, détruisent des magasins, des églises dans la cité indigène, appelée « Le Belge ». La foule des manifestants grossissant sans cesse et de plus en plus menaçante marche sur la ville européenne qui ne doit son salut qu'à une intervention extrêmement brutale de la force publique aux ordres du général Janssens. Plus de 40 morts officiels. Probablement plusieurs centaines dans la réalité, les familles enterrant discrètement leurs morts de peur d'être suspectées d'avoir participé à l'émeute.

Dès ce moment, comme frappée de stupeur, l'administration coloniale va « perdre les pédales ». Son moral va tomber d'autant plus bas que sa conviction et sa bonne conscience s'étaient situées à un niveau plus élevé.

Impréparation à brève échéance

Le Parquet de Léopoldville emprisonnera les leaders de l'Abako.

Le roi, puis le gouvernement belge feront des déclarations promettant l'indépendance.

On assistera à un durcissement brusque et inattendu de nombreux milieux congolais. Au Bas-Congo notamment, des régions entières coupent tout contact avec l'Administration.

Il faut prendre une décision, improviser une politique. Ou bien, il faut reprendre la situation en main, par la force. Et cela ne paraît pas possible. Le gouvernement

belge a sous les yeux l'exemple algérien. L'Algérie est pourtant bien plus rapprochée de la France que le Congo ne l'est de la Belgique. L'on a pu transporter un contingent de 500 000 hommes en Algérie.

Ce serait impensable pour la Belgique qui non seulement ne dispose pas d'une telle armée mais qui est en outre empêchée par un article de la Constitution d'envoyer des miliciens au Congo. L'opinion publique belge, le parti socialiste, les syndicats chrétiens n'admettraient jamais le départ au Congo de régiments belges chargés d'une action répressive ²¹.

Ou bien, il faut s'entendre avec les représentants du peuple congolais. C'était la seule solution possible. Quels étaient les représentants de ce peuple à qui, nous l'avons vu, on n'avait pas permis de constituer des partis politiques ?

Par chance, le ministre du Congo était un homme de bonne volonté qui, n'ayant pas vécu dans le sérail colonial, n'en avait pas subi les déformations. M. Van Hemelrijck avait obtenu l'adhésion de tous les leaders congolais sur un plan qui aurait accordé l'indépendance au Congo de manière progressive.

Les Congolais auraient fait successivement l'expérience du pouvoir au stade inférieur de la commune, puis au niveau de la région, ensuite de la province. Et enfin, pour couronner le tout, une fois que ces diverses institutions auraient fonctionné, des élections législatives auraient doté le Congo d'une représentation à l'échelle du pays et un gouvernement central aurait été constitué par des hommes ayant eu l'occasion de faire leurs preuves dans les institutions de rang inférieur. Le délai prévu pour l'exé-

21. Ils accepteront plus tard l'envoi de certaines unités sous le prétexte de la protection de vies humaines.

cution complète de ce plan était d'environ quatre ans. Les Congolais avaient d'autant plus confiance dans le ministre que celui-ci était bafoué par les blancs au Congo. A Bukavu, les résidents belges lui avaient lancé des tomates à la tête. A Léopoldville, des slogans hostiles avaient été tracés sur le macadam.

L'hostilité des blancs les plus colonialistes avait donné aux Congolais la conviction que ce ministre voulait vraiment leur assurer une indépendance réelle. Aussi lorsqu'ils le virent abandonné par le personnel politique belge et contraint moralement à donner sa démission par la méfiance que lui témoignaient la Couronne et son Premier ministre, allant jusqu'à mettre en doute le rapport qu'il avait fait et à faire interroger par le comte d'Aspremont Lynden, chef de cabinet adjoint du Premier ministre, toutes les personnes qu'il avait lui-même rencontrées et entendues au cours de son voyage d'enquête, les Congolais furent convaincus que la politique du ministre était désavouée et que la Belgique ne voulait pas vraiment accorder l'indépendance à sa colonie.

Le parti de Patrice Lumumba, le Mouvement National Congolais, notamment, déclarait aussitôt ²² :

« La démission de M. Van Hemelrijck prouve que la vague promesse d'indépendance incluse dans la déclara-

22. Cité par Crawford YOUNG dans *Introduction à la politique congolaise*, p. 104.

Luis Lopez ALVARO, dans *Lumumba ou l'Afrique frustrée*, p. 48, qui recevait à cette époque les confidences de Patrice Lumumba, confirme que « quand Van Hemelrijck [qu'il qualifie plus haut de « personne honnête, courageuse, lucide »], abandonné par son propre président du Conseil, M. Eyskens, se voit enfin obligé de démissionner, Patrice tira publiquement les conclusions qui s'imposaient : Bruxelles refusant le dialogue, il ne restait qu'à poursuivre la lutte. Ce que l'on refusait aux Congolais à un moment où il aurait été possible de ménager une transition réussie devait leur être accordé avec empressement quelques mois plus tard, trop tard déjà ! »

tion du 13 janvier n'était rien d'autre qu'un instrument de propagande. »

Cette conviction, partagée par tous les partis congolais constitués entre-temps à la hâte, allait avoir pour conséquence que, par la suite, il n'y eut plus aucune confiance dans le gouvernement belge et que l'indépendance complète que M. Van Hemelrijck avait prévue en quatre ans allait être octroyée en six mois par son successeur, M. de Schrijver. Cette hâte s'explique sans doute en partie par l'exigence de plus en plus pressante des leaders congolais mais aussi par un calcul machiavélique imaginé par une partie du personnel politique de la métropole et par de nombreux représentants des milieux d'affaires belges. On s'est dit : A quelque chose, malheur est bon. Les Congolais veulent leur indépendance tout de suite. On va la leur donner immédiatement, à un moment où ils ne savent pas encore s'en servir. Aucun cadre n'a été africanisé, comme le ministre Van Hemelrijck voulait le faire progressivement.

Ils n'ont pas d'administration et leur gouvernement devra s'appuyer nécessairement sur l'administration belge. Ils n'ont pas d'armée non plus et leur seule armée sera la force publique, qui ne compte que des officiers belges avec, à leur tête, le général Janssens.

Sous le pseudonyme de M. Staelens, un très haut fonctionnaire de la colonie, dont l'anonymat ne peut encore être percé aujourd'hui, écrivait, au lendemain des événements qui ont suivi la proclamation de l'indépendance, ce texte qui ne laisse aucun doute au sujet des intentions de ceux qui ont souscrit à cette indépendance brusquée ²³ :

« En fait notre politique répondait à la fois à un fond de lâcheté, l'obsession de la guerre d'Algérie, et à un calcul

23. Dans l'hebdomadaire *La Relève*, 27 août 1960.

ACHEVÉ D'IMPRIMER EN MARS 1979
SUR LES PRESSES DE L'IMPRIMERIE LABALLERY ET C^{ie}
58500 CLAMECY
NUMÉRO D'IMPRIMEUR : 19063
ISBN 2-7071-1075-2
DÉPÔT LÉGAL : 1^{er} TRIMESTRE 1979
1^{er} TIRAGE : 5 000 EXEMPLAIRES



Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

